Fiche n°8 : Echéancier de rémunération des congés payés, contrat de 46 semaines ou moins

Mensualisation h x semaines x€/h 12	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fui mesure prise cone	e de la des	Les Relais Petite Enfa du Finistère
	Juin		line de co	Une de ces 3 modalités de			
	Juillet			t est précis		s le	
	Août		contrat de	travail 2. <i>2 de la CC</i>	://)		
	Septembre		Toute autre modalité de				
1ère période	Octobre		versement des congés payés est proscrite				
Congés en cours	Novembre						
d'acquisition	Décembre						
	Janvier						
	Février		<u>Déclaration Urssaf</u> : la case "congés payés" n'est remplie				
	Mars		qu'au moment où les CP sont versés				
	Avril						
	Mai						
	TOTAL	€					ı
Au 31 mai, calcul des conç 4 semaines de travail effect travail ou assimilées (semaines de * nombre de semaines d' * nombre de périodes d'a périodes x 2,5 jours	if ou assimilé) : CP acquises de l'a accueil : cquisition des c	CP acquis du début du contrat j	iusqu'à mai, esti cident du travail, s d'accueil /4	més en fonction congés materr = pér	n du nomb		
		ue or acquis pai i assista	ını matemer.	(A)			
Valeur des congés acquis 1. Selon méthode des 10%		£					
2. Selon méthode du maintien de salaire = €			Montant à	verser:		€	(B)
Mensualisation :	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fo en juin	ois lors de princip	eule fois la prise ale des CP	de la congé	et à mesure prise des és acquis nbr de CP pris
	Juin						
	Juillet						

Mensualisation :	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés acquis (B/A) x nbr de CP pris
	Juin				
	Juillet				
2ème période	Août				
Rémunération des congés acquis durant la 1ère période	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
Les CP seront déclarés sur l' Urssaf	Décembre				

lorsqu'ils seront rémunérés: → en jours de CP → avec ajout aux heures normales (montant / taux horaire) → avec ajout au salaire versé	Janvier						
	Février						
	Mars						
	Avril						
	Mai						
	TOTAL	€		€			
Au 24 mai coloul des consés coguiet : OD amistrant) mai artir (am fantian de maine de consiste de trail am artiritée							

Au 31 mai, calcul des congés acquis* : CP acquis jusqu'à mai, estimés en fonction du nombre de semaines de travail ou assimilées (semaines de CP acquises de l'année précédente et <u>posées</u>, accident du travail, congés maternité...)

* nombre de semaines d'accueil : ____ semaines d'accueil + semaines de CP acquis de l'année précédente et <u>posées</u> (___ j / 6 j = ___ semaines) = ___ semaines

* nombre de périodes d'acquisition des congés : ____ sem/4 = ___ périodes

__ périodes x 2,5 jours = ___ jours de CP acquis par l'assistant maternel. (A)

Valeur des congés acquis (cf fiche 7) :

1. Selon méthode des 10% = ... €

2.	Selon	méthode du	maintien	de salaire	=	€
	001011	IIIOUIIOGO GG		ao calali o	•••	•

Montant à verser :	€ (B)

Mensualisation :	Mois	Salaire net (hors indemnités)	En 1 seule fois en juin	En 1 seule fois lors de la prise principale des CP	Au fur et à mesure de la prise des congés acquis (B/A) x nbr de CP pris
	Juin				
3ème période	Juillet				
Rémunération des congés acquis durant la	Août				
2ème période	Septembre				
Les CP seront déclarés sur l' Urssaf lorsqu'ils seront	Octobre				
	Novembre				
rémunérés :	Décembre				
 → en jours de CP → avec ajout aux heures normales (montant / taux horaire) → avec ajout au salaire versé. 	Janvier				
	Février				
	Mars				
	Avril				
	Mai				
	TOTAL	€		€	

Δτι 31	mai	calcul d	agh	condés	acquis*	· nhre	de iours		
nu o i	ıııaı,	calcul	463	conges	acquis	. HDIC	ue jours	٠.	

Valeur des congés acquis (cf fiche 7) :

1. Selon **méthode des 10%** : ... €

2. Selon méthode du maintien de salaire = ... €

Montant à verser : ... €

A la rupture (cf fiche 10), calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés (CP acquis jusqu'à la rupture, estimés en fonction du nombre de semaines de travail ou assimilées (semaines de CP acquises de l'année précédente et <u>posées</u>, accident du travail, congés maternité...)